

Pôle attractivité et urbanisme durable
Direction urbanisme et foncier
Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023_078
SÉANCE DU 5 AVRIL 2023

43 - DÉLIBÉRATION RECTIFICATIVE RÉSILIATION PARTIELLE DE BAIL EMPHYTÉOTIQUE LOCAL VÉLOS SÉCURISÉ, 32 RUE DES FOSSÉS COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

Par délibération n°DEL2022_237 en date du 28 septembre 2022, le conseil municipal a approuvé la résiliation partielle du bail emphytéotique de 99 années conclu avec Seminor en 1977 pour exclure de l'ensemble immobilier donné à bail et situé au 32 rue des Fossés sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, la parcelle AY 307 et une partie de la parcelle AY 309, comprenant un local commercial sur deux étages, représentant une surface d'environ 51 m².

Cette résiliation partielle du bail emphytéotique a été décidée afin que la commune de Cherbourg-en-Cotentin puisse avoir la jouissance de l'ancien local commercial transformé en local vélos sécurisé.

Les opérations de division foncière effectuées fin décembre 2022 par M. Patrick DROUET, géomètre-expert à Valognes, font état qu'une partie de 6 m² de la parcelle AY 311 constitue également partie dudit local.

Aussi, finalement, seule une partie de 23 m² de la parcelle AY 307 doit sortir du bail.

Par conséquent, doivent être exclues dudit bail une partie de 23 m² de parcelle AY 307, une partie de 30 m² de la parcelle AY 309 et une partie de 6 m² de la parcelle AY 311 (parties A, B et C au plan ci-annexé). Les parties bâties D, E et F, représentant une surface totale de 173 m², restent données à bail par la ville au profit de Seminor.

Les autres points de la délibération précédente n°DEL2022_237 demeurent inchangés.

Le conseil municipal est invité à :

- approuver de nouveau la résiliation partielle du bail emphytéotique susmentionné pour en exclure une partie de 23 m² de la parcelle cadastrée AY 307, une partie de 30 m² de la parcelle AY 309 ainsi qu'une partie de 6 m² de la parcelle AY 311, représentant finalement une surface de 59 m², comprenant un local sis 32 rue des Fossés, commune déléguée de Cherbourg-Octeville, toutes modalités du bail étant par ailleurs inchangées ;
- autoriser de nouveau Monsieur le Maire avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique qui régularisera la résiliation partielle dudit bail et qui prendra effet à compter de sa signature, ainsi que tous les documents y afférents ; acte à recevoir par l'un des notaires associés de l'étude NAPOLÉON, sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, 107 rue Emmanuel Liais ;
- dire de nouveau que les frais liés à l'acte notarié seront à la charge de la commune de Cherbourg-en-Cotentin et inscrits au budget principal - ligne de crédit 59926 ;
- dire de nouveau que la dépense liée à l'indemnité de résiliation partielle du bail sera inscrite au budget principal - ligne de crédit 65964.

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 22h32		Nombre de votants : 53	
Pour : 53	Contre : 0	Abstention : 0	NPPV : 0

Le Maire,
Benoit ARRIVÉ

Le Secrétaire de Séance,
Patrice MARTIN

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 05 avril 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44

Date de la convocation et de son affichage : 22 mars 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le cinq avril à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 22 mars 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne (mandataire FAGNEN Sébastien à son départ 22h30) - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit (23h22 départ vote délibération 66) - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire BOUSSELMAME Noureddine à son départ 19h56) - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - COUPÉ Stéphanie (mandataire LELONG Gilles jusqu'à son arrivée 18h25) - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno (arrivée 17h45) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle (mandataire BERHAULT Bernard jusqu'à son arrivée 17h24 et à son départ 22h18) - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée 17h29 - mandataire HÉRY Sophie à son départ) - HÉRY Sophie (mandataire SAGET Eddy jusqu'à son arrivée 18h35) - HULIN Bertrand (mandataire AMIOT Florence à son départ 22h18) - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 22h18) - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph (mandataire LEJEUNE Pierre-François à son départ 23h11) - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric (mandataire SAGET Eddy à son départ 23h06) - MAGHE Jean-Michel - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège (arrivée 17h43 mandataire LEFRANC Bertrand à son départ 22h35) - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy (arrivée 17h52) - SIMONIN Philippe - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas (mandataire PECORARO Yvonne à son départ 20h05 jusqu'à son retour 22h18).

ABSENTS EXCUSÉS

CATHERINE Arnaud a donné procuration à HÉBERT Dominique
HUREL Karine a donné procuration à LEMOIGNE Sophie
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LAINÉ Sylvie
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne puis à TAVARD Agnès
MARGUERITTE Camille a donné procuration à BROQUAIRE Guy
MORIN Lucie a donné procuration à DUVAL Karine
SOURISSE Claudine a donné procuration à LEPOITTEVIN Gilbert
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

ABSENTS

MARGUERITTE David
PIC Anna

M. MARTIN Patrice conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales remplit les fonctions de secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

DÉLIBÉRATION RECTIFICATIVE RÉSILIATION PARTIELLE DE BAIL EMPHYTEÛTIQUE LOCAL VÉLOS SÉCURISÉ 32 RUE DES FOSSÉS COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

